A/AC.198/2006/L.1 **Nations Unies**



Distr. limitée 24 avril 2006 Français Original: anglais

Comité de l'information

Vingt-huitième session

24 avril-5 mai 2006

Examen et adoption du rapport du Comité à la soixante et unième session de l'Assemblée générale

Projet de rapport

Table des matières

			Paragraphes	Page
I.	Introduction		1–5	2
II.	Questions d'organisation		6–12	4
	A.	Ouverture de la session.	6	4
	B.	Élection du Bureau	7	4
	C.	Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	8-10	5
	D.	Observateurs	11–12	5

I. Introduction

- 1. Dans sa résolution 34/182, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé par la résolution 33/115 C, qui serait désigné désormais sous le nom de « Comité de l'information » et dont la composition serait portée de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la première section de sa résolution 34/182, elle a prié le Comité :
 - « a) De poursuivre l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication:
 - b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication;
 - c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale. »

Elle a prié le Comité et le Secrétaire général de lui faire rapport à sa trentecinquième session.

- 2. Dans sa résolution 35/201, l'Assemblée générale s'est déclarée satisfaite des travaux du Comité de l'information, a approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc¹, a réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans la résolution 34/182 et a décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe de roulement géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.
- 3. L'Assemblée générale a, de sa trente-sixième session à sa cinquante-neuvième session, pris acte du rapport du Comité et adopté ses résolutions par consensus. À sa soixantième session, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Comité² et adopté les résolutions 60/109 A et B par consensus.
- 4. Au fil des années, le nombre des membres du Comité a augmenté. À sa soixantième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques et sociales (Quatrième Commission) de porter de 107 à 108 le nombre de membres du Comité et elle a nommé l'Autriche membre du Comité.

2 0632351f.doc

5. Le Comité est composé des États Membres suivants :

Afrique du Sud Jamahiriya arabe libyenne

Algérie Jamaïque Allemagne Japon Angola Jordanie Arabie saoudite Kazakhstan Argentine Kenya Arménie Liban Autriche Libéria Azerbaïdjan Luxembourg Bangladesh Madagascar Bélarus Malte Belgique Maroc Belize Mexique Bénin Monaco Brésil Mongolie Bulgarie Mozambique Burkina Faso Népal

Burundi Niger Cap-Vert Nigéria Chili Pakistan Chine Pays-Bas Chypre Pérou Colombie **Philippines** Congo Pologne Costa Rica Portugal Côte d'Ivoire Qatar

Croatie République arabe syrienne
Cuba République de Corée

Danemark République démocratique du Congo

Égypte République de Moldova

El Salvador République populaire démocratique de Corée

Équateur République tchèque

Espagne République-Unie de Tanzanie

États-Unis d'Amérique Roumanie

Éthiopie Royaume-Unie de Grande-Bretagne

et d'Irlande du Nord

Fédération de Russie Saint-Vincent-et-les Grenadines

Finlande Sénégal
France Singapour
Gabon Slovaquie
Géorgie Somalie

0632351f.doc 3

Ghana Sri Lanka
Grèce Soudan
Guatemala Suisse
Guinée Suriname
Guyana Togo

Hongrie Trinité-et-Tobago

Îles Salomon Tunisie Inde Turquie Indonésie Ukraine Iran (République islamique d') Uruguay Irlande Venezuela Viet Nam Islande Yémen Israël Italie Zimbabwe

II. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

6. La séance d'organisation de la vingt-huitième session du Comité de l'information s'est tenue le 24 avril 2006 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La session a été ouverte par le Président du Comité, l'Ambassadeur Mihnea Ioan Motoc (Roumanie).

B. Élection du Bureau

7. Suite au départ du Vice-Président Sebastião (Filipe Coelho Ferreira (Portugal) à la fin de son affectation au Siège de l'Organisation des Nations Unies, M. Ruedi Christen (Suisse) a été désigné par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour remplir les fonctions de Vice-Président jusqu'à l'expiration du mandat 2005-2006 de son prédécesseur. Le Bureau du Comité pour la période 2005-2006 se compose donc comme suit :

Président:

Mihnea Ioan Motoc (Roumanie)

Vice-Présidents:

Souad Elalaoui (Maroc) Ruedi Christen (Suisse)

Marcelo Suárez Salvia (Argentine)

Rapporteur:

Muhammad A. Muhith (Bangladesh)

4 0632351f.doc

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

- 8. Le Comité a, à sa séance d'organisation, adopté son ordre du jour et son programme de travail (A/AC.198/2006/6) ci-après :
 - 1. Ouverture de la session.
 - 2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
 - 3. Déclaration du Président.
 - 4. Admission de nouveaux membres.
 - 5. Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.
 - 6. Débat général.
 - 7. Examen des rapports présentés par le Secrétaire général.
 - 8. Commémoration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.
 - 9. Groupe de travail à composition non limitée.
 - Examen et adoption du rapport du Comité à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.
- 9. Le Comité a tenu les séances de fond de sa vingt-huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 24 avril au 5 mai 2006.
- 10. Pour l'examen du point 7, le Comité est saisi des rapports du Secrétaire général portant sur les questions suivantes :
- a) Poursuite de la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/2006/1);
- b) Modernisation et gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies : nouvelles orientations stratégiques (A/AC.198/2006/2);
- c) Le site Web de l'ONU : évolutions et progrès récents en ce qui concerne la parité entre les langues officielles (A/AC.198/2006/3);
- d) Efficacité des produits et activités d'information des Nations Unies : bilan de trois ans d'évaluation (A/AC.198/2006/4 et Corr.1);
 - e) Activités du Département de l'information (A/AC.198/2006/5).

D. Observateurs

11. Les États Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Brunei Darussalam, Cambodge, Lesotho, République dominicaine, Tadjikistan et Thaïlande. Le Saint-Siège y a également participé en qualité d'observateur.

0632351f.doc 5

12. Les représentants des institutions spécialisées ci-après ont également participé à la session en qualité d'observateurs : Organisation mondiale de la santé (OMS) et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément nº 21 (A/35/21), annexe, sect. V.

 2 Ibid., Soixantième session, Supplément n^o 21 (A/60/21).

6 0632351f.doc